Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260303-2702202605-DE

27022026-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN

LE 27 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	14	14

Date de la Convocation

20 février 2026

L'an deux mil-vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ, Mickaël SADOU, Isabelle L'ANTHOËN, Anthony PERON

Excusée : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS),

Secrétaire de séance : Virginie LE ROLLAND

Objet : DÉLIBÉRATION PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame la Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.84 % ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 61.40 %

Taxe d'habitation sur logements vacants : 14.42 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

1. de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

TH : 14.42 %
TFB : 38.84 %
TFPNB : 61.40 %

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260303-2702202605-DE

2. de charger Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire de séance

Virginie LE ROLLAND

La Maire

Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMEUR
22300

Acte rendu exécutoire après transmission

en Préfecture le 03 mars 2026.

Affiché le 03 mars 2026